

1. *Débitrice:* **Le Baobab, Fabien Gagnebin**, Le Bey,
1442 **Montagny-Yverdon**
2. *Remarques:* Le président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois statuera en son audience du 2 mars 2004, à 09 h 50, en salle du tribunal, à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8, sur la demande de sursis concordataire présentée par Le Baobab, Fabien Gagnebin, Le Bey, 1442 Montagny-Yverdon.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation du débiteur.
L'effet suspensif est accordé, de sorte que les requêtes de faillite ordinaire ou de change pendantes ou pouvant être déposées sont ajournées jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.
Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains
(02103450)